

## **BULLETIN MUNICIPAL**

**COMMUNE DE BUTTEAUX**

**Arrondissement d'Avallon**

**Mairie Tel: 03.86.43.23.34**

***mairie-butteaux@wanadoo.fr***

**(Secrétariat le mardi de 10h à 11h et le vendredi de 17h à 18h)**

**Vous trouverez ci-après le compte rendu du Conseil Municipal**

**Du 3 décembre 2015**

**Nous vous en souhaitons bonne lecture**

-----:-----:-----:-----:-----

Tous les membres étaient présents,  
Excepté Yohann LEMONNIER excusé ayant donné procuration à Michel FOURREY

### **PERIMETRE DES FUTURES INTERCOMMUNALITES**

La loi « Notre » impose dorénavant un minimum de 15 000 habitants par Communauté de Communes. La Communauté de Communes du Florentinois (CCF) n'en compte aujourd'hui que 12 000.

Lors de la dernière réunion du Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI), le Préfet a présenté un projet de découpage des territoires, dans lequel il prévoit la fusion des Communautés de Communes du Seignelois et du Florentinois, soit environ 20 000 habitants.

En date du 15 octobre, un débat s'est engagé au sein de la CCF, les délégués ont émis les vœux suivant:

- D'accepter la fusion, tout en respectant la volonté des communes qui souhaitent rejoindre une autre intercommunalité,
- D'accepter les communes extérieures à ces deux territoires qui souhaitent rejoindre la CCF.

Le Conseil Municipal approuve ces décisions à l'unanimité.

### **SUPPLEMENTS DE TRAVAUX LOGEMENT 12 RUE FAUSSE BILON**

Les travaux de réhabilitation de la maison sont engagés, et ont fait l'objet d'une visite du Conseil Municipal sur place le samedi 28 Novembre :

- Le réseau France Télécom a été prolongé,
- Le réseau d'eau potable a été raccordé,
- L'assainissement est posé et raccordé, les travaux ont été visés par le SPANC, reste à effectuer le remblai de la fosse,

- Les travaux de menuiserie sont terminés,
- Les travaux de plomberie et d'électricité sont en cours.

Au cours de ces travaux, certaines nécessités sont apparues :

**Travaux supplémentaires :**

Dans la salle d'eau :

- L'ajout d'un radiateur,
- La fourniture et la pose d'une VMC (du fait de l'impossibilité d'ouvrir la petite fenêtre),
- Des travaux d'isolation des murs nord et ouest,
- Poser la faïence dans la douche, au-dessus du lavabo et de l'évier de la cuisine.

Au grenier :

- Démolition du chevêtre de l'ancienne cheminée en mauvais état,
- Suppression d'une lucarne cassée, remplacée par des tuiles de verre,
- Reprise de toiture côté sud.

Le Conseil Municipal accepte ces travaux modificatifs.

Lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal avait chargé le Maire d'envisager une étude en vue de l'aménagement de la cour en prolongement de la place de la mairie. (projeté en 2017)

Le relevé topographique étant fait, une proposition d'élaboration d'un projet d'aménagement a été remis par un maître d'œuvre pour 580 €, non compris une éventuelle surveillance de travaux par la suite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'interroge sur l'économie de cette dépense, et propose une étude gratuite par une entreprise locale.

Une réflexion sera également à mener concernant un aménagement des boîtes à lettres.

La démolition de l'auvent en tôle dans la cour avait été chiffrée sur un devis.

Entre temps, un habitant a proposé d'effectuer cette action bénévolement et de récupérer les matériaux. Celle-ci a été acceptée et réalisée.

### **INDEMNITE DU COMPTABLE 2015**

Comme chaque année, il faut statuer sur l'indemnité accordée au percepteur de St-Florentin  
Pour 2015, il nous est demandé 292.11 €

Compte tenu des bonnes relations de travail entretenues, le Conseil Municipal accepte comme ces dernières années, une indemnisation à 100 %

### **TARIF SALLE COMMUNALE**

Les couts d'entretien de la salle des fêtes sont en augmentation constante.  
Le Maire propose donc revoir les tarifs de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, notamment sur la volonté « des pères fondateurs » de privilégier les habitants de la commune à conditions avantageuses, et après comparaison des tarifs de location des salles des fêtes des communes avoisinantes, décide d'une légère augmentation, applicable à compter du 1<sup>er</sup> août 2016

		<b>HIVER</b> <b>Du 1/10 au 31/05</b>	<b>ETE</b> <b>Du 1/06 au 30/09</b>
<b>Extérieurs</b> <b>Et/ou Non Adhérents</b>	<b>1 journée</b>	130 €	105 €
	<b>2 jours</b>	210 €	180 €
<b>Habitants</b> <b>Et/ou Adhérents</b>	<b>1 journée</b>	80 €	50 €
	<b>2 jours</b>	100 €	70 €

**FORFAIT MENAGE : 50 €**

**A NOTER :**

- Les tarifs à la journée ne se pratiqueront que la semaine (entre 8 et 17 h)
- Les chèques de location seront immédiatement demandés et encaissés au moment de la réservation (**le remboursement ne sera envisagé qu'en cas d'annulation pour cas de force majeure**)
- **Il est interdit à toute personne habitant de la commune et/ou adhérent du Foyer Rural de louer la salle à son nom pour des personnes extérieures.**

Des contrôles seront effectués, et en cas de non respect, le chèque de caution de 450 € ne sera pas restitué en l'état.

### **DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL (CCAS)**

La loi « Notre » rend facultatif le CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants et permet sa dissolution.

Le Conseil Municipal accepte celle-ci, à l'unanimité, évitant ainsi l'établissement d'un budget particulier (alimenté uniquement par le budget principal), la tenue de réunions obligatoires, et les cotisations à l'URSSAF pour ses membres.

Cette décision ne remet, bien sûr, nullement en cause les actions menées, telles que repas ou colis des aînés, roses de la fête des mères, dictionnaires d'entrée en 6<sup>ème</sup>, etc.

### **REGIME INDEMNITAIRE 2016**

Comme chaque année, il appartient au Conseil Municipal de voter le régime indemnitaire des employés communaux. Il s'agit de primes (l'I.A.T. basée sur la connaissance, la présence, etc., et l'IEMP prime de la Préfecture)

Le Conseil Municipal accepte les propositions du Maire, de reconduire les taux 2015, soit :

- Agent technique : l'IAT au coefficient 1 et l'IEMP coefficient 0.7
- ATSEM : l'IAT au coefficient 1
- Adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe : l'IAT au coefficient 4 et l'IEMP au coefficient 3.

## FRAIS SCOLAIRES

Une réunion des trois maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) s'est tenue à la demande de la Commune de Germigny, en vue des changements des termes de la convention concernant les frais scolaires de l'école maternelle de La-Chaussée, à savoir :

Les frais de fonctionnement de l'école maternelle sont répartis entre les communes qui envoient au moins un enfant à l'école maternelle.

- **PARTICIPATION PRINCIPALE** : La participation financière est répartie au prorata du nombre d'élèves résidants dans chaque commune du regroupement pédagogique, y compris les élèves en dérogation dont la garde s'effectue sur le territoire du RPI par le biais de nourrices, assistantes maternelles ou familles.
- **PARTICIPATION SUPPLEMENTAIRE** : Les frais scolaires des enfants qui n'ont aucun lien sur le regroupement pédagogique et/ou qui sont gardés par le centre de Loisirs de Germigny seront supportés par les trois communes au prorata de la participation principale.

Les Maires de BUTTEAUX et PERCEY ont demandé une étude approfondie des frais de cantine. En effet, le coût de 1.10 € à notre charge, par repas, à l'origine de la création du service, devenu 2.14 € pour 2014/2015 nécessitait explication.

Après réétude et recalibrage de ces frais, le résultat est retombé à 1.80 €. (Comme l'année précédente).

Un tarif supplémentaire sera appliqué à l'intention des familles extérieures au RPI, pour l'année 2016/2017. Il fera redescendre notre participation à 1.10 € / repas.

## INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

### **SUBVENTION DETR :**

La demande de subvention au titre de la DETR, pour la transformation de l'école primaire de Butteaux en école maternelle a été acceptée au taux maximal, soit 40 % représentant 7 350 €. (non prévue au budget)

### **TRAVAUX ELAGAGE:**

Des devis ont été reçus pour les travaux d'élagage de la place de l'église et du terrain de boules à La Chaussée. Le Conseil émet l'idée d'acheter une tronçonneuse et de faire exécuter certains de ces travaux par l'employé communal.

### **SUPPRESSION DE LA CABINE TELEPHONIQUE DE LA-CHAUSSEE:**

Faute d'utilisation, ORANGE a pris la décision de son élimination.

### **FERMETURE DU PORTAIL MAIRIE ECOLE :**

Pour des raisons de sécurité, il est demandé que le portail soit fermé à clé pendant la présence des enfants dans l'établissement.

Le libre accès à la mairie pour le secrétariat complique les choses, une gâche électrique pourrait être envisagée.

### **HORLOGE DE LA-CHAUSSEE :**

Le Maire est chargé de faire faire un devis de remise en état.

## **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :**

**En raison des fêtes : la collecte du 25 se fera le 26 décembre**  
**Et celle du 1<sup>er</sup> janvier le 2 janvier**

## **ATTENTION :**

**La Communauté de Commune change le jour de collecte.**  
**A compter du 3 JANVIER 2016,**

La collecte des sacs jaunes se fera les LUNDIS des semaines paires (au lieu du jeudi)  
Et les sacs noirs tous les JEUDIS (à la place du vendredi)  
(Cf. calendrier remis dans vos boites aux lettres)

## **RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCF :**

Celui-ci est consultable en mairie et a été mis en ligne sur le site de notre commune :  
<http://mairiedebutteaux.e-monsite.com/>

On peut aussi y trouver les dates des prochaines réunions de la CCF.

## **COUPURES DE COURANT FREQUENTES :**

De nombreux échanges sont en cours avec notre interlocutrice à ERDF.

A l'origine : deux fils qui se touchent.

Les causes évoquées pourraient être :

- Des oiseaux se posant sur les lignes,
- La vétusté de certaines lignes, (une demande de travaux est faite).
- La modification du schéma électrique, (travaux en cours pour la période du 8 au 29 décembre).

Le dossier suit son cours, mais ERDF est demandeur d'informations pour remédier aux problèmes.

## **DECORS DE NOEL :**

A La-Chaussée, le sapin annuel ne semble pas poser de problème,

A Butteaux, le sapin planté sur la place de l'église est devenu trop haut. Dans l'immédiat, avec l'argent du stand passion création, deux guirlandes sont achetées mais une réflexion devra être faite pour l'année prochaine.

De même, un projet de décor de Noël en commun avec les élèves de l'école pourrait être envisagé.

**Le repas aura lieu le dimanche 17 janvier 2016**

## **N'OUBLIEZ PAS :**

**DE VOUS INSCRIRE AU REPAS ORGANISE PAR LA COMMUNE**  
**LE DIMANCHE 17 JANVIER 2016.**

**LE TRADITIONNEL VIN CHAUD SUR LA PLACE DE LA CHAUSSEE**  
**LE DIMANCHE 3 JANVIER 2016 A PARTIR 11H00**

**Le Maire et son Conseil Municipal**  
**Vous souhaitent un Joyeux Noël**  
**Et vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2016.**



# 2016

**C'est maintenant une tradition bien établie  
Commençons l'année 2016 ensemble  
Autour d'un vin chaud  
Ou d'un chocolat**

**Dimanche 3 Janvier  
A 11 Heures  
Sur  
La Place à La Chaussée**



Photo d'archives :  
6 Janvier 2013